

GROUPE



CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT POUR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

SPECIALITE COMPTABILITE PRIVEE

Mardi 6 mars 2018

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

durée : 4h
Coefficient : 3

Conformément à l'arrêté d'organisation du 15 décembre 2014 modifié, cette épreuve est constituée :

- d'une part, d'une série de quatre questions à réponse courte portant sur le programme fixé au titre II de cet arrêté (**coefficient 1**)
- d'autre part, d'un ou deux cas pratiques à partir d'un dossier documentaire pouvant comporter des données chiffrées ainsi que des graphiques (**coefficient 2**).

IMPORTANT

► Vous devez répondre :

- sur la copie d'examen qui vous a été remise
- sur les pages 1, 2, 3, 4 et 5 (il ne sera pas remis d'exemplaire supplémentaire)
- sur l'annexe 2 (il ne sera pas remis d'exemplaire supplémentaire)

► Vous devez reporter votre n° de code à barres en haut à droite :

- sur tous les documents à rendre
- sur les intercalaires éventuels remis avec votre copie

**Seul l'usage de la calculatrice prêtée par la Caisse des Dépôts est autorisé.
L'utilisation de tout autre appareil électronique (téléphones, ordinateurs, écouteurs...)
est interdite.**

Vous utiliserez également le plan comptable général fourni par la Caisse des Dépôts.

Rappel : votre copie et documents à rendre, ainsi que les intercalaires que vous utiliserez sont et doivent rester anonymes : par conséquent, aucun signe distinctif ni signature, ni nom, ni paraphe, ni initiales ne doivent y figurer.

Vous devez écrire à l'encre bleue ou noire, pas de violet ni de turquoise sous peine de nullité.

Ce dossier comporte 16 pages

PARTIE II – CAS PRATIQUES

LAPLANCHE est une société anonyme non cotée et son capital est entièrement libéré. Son siège social est situé à Nice. Elle est spécialisée dans la fabrication de meubles sur mesure et commercialisation de planches de bois.

LAPLANCHE SA détient de nombreuses participations dans des filiales françaises et étrangères. Notamment la filiale PVC Système, société anonyme dont LAPLANCHE possède 60% du capital social, et dont l'activité est la fabrication de fenêtres en bois. Elle s'approvisionne en grande partie chez LAPLANCHE, pour qui elle représente une source importante de débouchés. Par ailleurs, la filiale KOBATI, dont LAPLANCHE détient 75% du capital social, est une SA commercialisant des cuisines sur-mesure aux Etats-Unis.

Il est prévu dans ces statuts que l'AGO décide de l'émission d'un emprunt obligataire. Elle a pour souhait d'être cotée sur un marché réglementé. Le groupe LAPLANCHE a mis récemment en place un audit afin d'améliorer les procédures de contrôle interne et les règles comptables.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile pour l'ensemble des sociétés du groupe. Elles sont soumises à l'IS dans les conditions de droit commun soit 33,33%. Le taux de TVA normal utilisé est de 20 %

Son Directeur Administratif Financier souhaite que vous validiez, en tant que Manager du cabinet d'expertise comptable « Easy Account » en charge du dossier LAPLANCHE, le traitement comptable de plusieurs opérations et assuriez la formation de sa nouvelle adjointe.

A - Tableau des soldes intermédiaires de gestion de la société LAPLANCHE

Travail à faire

A l'aide des annexes 1 et 2 :

1. Quel est l'intérêt de l'étude des soldes intermédiaires de gestion ?
2. Établir le tableau des soldes intermédiaires de gestion en complétant l'annexe 2 ci-jointe.

B - Traitement des opérations courantes de la SA LAPLANCHE

Travail à faire

A l'aide des annexes 3 et 4 :

1. Enregistrer comptablement et chronologiquement dans un journal unique les opérations détaillées dans les annexes 3 et 4.

C - Immobilisation par composant pour la SA LAPLANCHE

La société LAPLANCHE vient d'acquérir le 01/07/N une machine à tailler les engrenages « dernière génération » permettant de tailler les panneaux en un temps record pour un coût global de 600 000 € HT (hors coût d'acquisition).

Cette machine s'accompagne d'un ensemble d'accessoires complémentaires, indispensables au bon fonctionnement de la machine et qui font l'objet d'une durée d'amortissement différente de celle de la borne elle-même.

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 5 :

1. Indiquer pourquoi il faut décomposer l'actif « machine à tailler les engrenages ».
2. Enregistrer les écritures comptables correspondant à l'acquisition et au paiement de l'immobilisation.
3. Supposons que le moteur fasse l'objet d'un remplacement anticipé en raison d'un défaut de fabrication le 31/12/N+4. Le montant de la dépense de remplacement est de 100 000 € HT. Passer les écritures comptables correspondantes à cette date.

D- Emprunt obligataire convertible en actions émis par la SA LAPLANCHE

La société LAPLANCHE vous consulte à propos du traitement comptable de l'emprunt obligataire convertible en actions.

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 6 :

1. Donner la définition d'une obligation convertible en actions (OCA).
2. Rappeler les conditions d'émission d'un emprunt obligataire.
3. Présenter toutes les écritures relatives aux obligations convertibles en actions pour l'exercice 2017.

E - Contrôle Interne et Audit du groupe LAPLANCHE

La société LAPLANCHE vous consulte à propos des procédures de contrôle interne mises au sein du groupe. Elle s'interroge sur l'ampleur des choix comptables qui s'offrent à elle en la matière par rapport aux différents référentiels comptables, dans l'optique d'une introduction sur le marché réglementé (Euronext Paris).

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 7 :

1. Proposer deux domaines susceptibles de faire l'objet de plans d'action de maîtrise des risques de la part du groupe Laplanche
2. Rappeler l'objectif de la séparation des tâches et le documenter en prenant l'exemple du cycle « achats-fournisseurs ».

À l'aide de l'annexe 8 :

3. Expliquer pourquoi la SA LAPLANCHE doit établir des comptes consolidés.
4. Indiquer selon quels référentiels comptables la SA LAPLANCHE doit présenter ses états financiers individuels et consolidés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (se placer dans la perspective d'une cotation sur un marché réglementé).
5. Exposer les conséquences en matière de commissariat aux comptes d'établir des comptes consolidés.

Annexe 1 : Les informations de gestion de la Société LAPLANCHE

Rubriques	Montant en euros
Achats de marchandises	690 000,00
Autres services extérieurs	385 000,00
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	236 500,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	3 700,00
Chiffres d'affaires de l'activité de production	1 630 260,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	13 500,00
Impôts, taxes et versements assimilés	34 500,00
Intérêts des emprunts et dettes	3 600,00
Production stockée	69 030,00
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 600,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 000,00
Rémunérations du personnel	435 000,00
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 900,00
Services extérieurs	931 480,00
Subventions d'exploitation	3 000,00
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 500,00
Variation des stocks de marchandises	10 000,00
Ventes de marchandises	2 940 000,00

Code à barres n°:

**Annexe 2 : Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion
(à rendre avec la copie)**

Produits (Colonne 1)	Charges (Colonne 2)	Soldes Intermédiaires (Colonne 1 – Colonne 2)	N	N-1
Ventes de marchandises	Coût d'achat des marchandises vendues	Marge Commerciale		
Production vendue				
Production Stockée	Ou Déstockage de production			
Production immobilisée				
Total	Total	Production de l'exercice		
Production de l'exercice				
Marge commerciale	Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Total		Valeur Ajoutée		
Valeur Ajoutée	Impôts, taxes et versements assimilés			
Subventions d'exploitation	Charges du Personnel			
Total	Total	Excédent Brut d'Exploitation (ou Insuffisance brute d'Exploitation)		
Excédent brut d'exploitation	Insuffisance Brute d'Exploitation			
Reprises sur charges et transferts de charges	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions			
Autres produits	Autres Charges			
Total	Total	Résultats d'Exploitation		
Résultats d'Exploitation	Résultats d'Exploitation			
Quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	Quote-parts de résultats sur opérations faites en commun			
Produits Financiers	Charges Financières			
Total	Total	Résultat courant avant impôts (Bénéfice ou Perte)		
Produits Exceptionnels	Charges exceptionnelles	Résultat Exceptionnel (Bénéfice ou Perte)		
Résultat courant avant impôts	Résultat courant avant impôts			
Résultat Exceptionnel	Résultat Exceptionnel			
	Participation des Salariés			
	Impôts sur les bénéfices			
Total	Total	Résultat de l'Exercice (Bénéfice ou Perte)		
Produits des cessions d'éléments d'actifs	Valeur comptable des éléments cédés	Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif		

Annexe 3 : Opérations de Ventes & Achats de la SA LAPLANCHE

Les factures de ventes

SA LAPLANCHE	
TVA intracommunautaire : FR 9990748328331249	
Facture n°1324	DARTY MADELEINE
Le 4 mai	
Vente meuble de cuisine	150 000,00
Transport	4 000,00
Total HT	154 000,00
TVA 20%	30 800,00
Emballages consignés	1 000,00
Total TTC	185 800,00
Paiement à crédit	

SA LAPLANCHE	
TVA intracommunautaire : FR 9990748328331249	
Facture n°1326	Madame HANA
Le 23 mai	
1 plan de travail en chêne	2 000,00
Sous-total	2 000,00
Transport	125,00
Total HT	2 125,00
TVA 20%	425,00
Total TTC	2 550,00
Régulé par chèque	

Les factures d'achats

SARL BOIS PRECIEUX	
TVA intracommunautaire : FR 99907483283312450	
Facture n°101838	SA LAPLANCHE
Le 15 avril	
Planche de bois de chêne	200 000,00
Sous-total	200 000,00
Transport	5 500,00
Total HT	205 500,00
TVA 20%	41 100,00
Total TTC	246 600,00
Paiement à crédit	

SA EMBALL LEGER	
TVA intracommunautaire : FR 999074832812555	
Facture n°7838	SA LAPLANCHE
Le 15 juin	
500 m de Papier Cartons	6 000,00
1000 m de film plastique	5 000,00
Remise 2%	- 220,00
Escompte 2%	- 215,60
Sous-total	10 564,40
Total HT	10 564,40
TVA 20%	2 156,00
Total TTC	12 720,40
Paiement au comptant	

Les avoirs

SA LAPLANCHE	
TVA intracommunautaire : FR 99907483283312203	
Avoir n°2310/A	Entreprise Cuisine Plus
Le 6 juin	
Escompte 2%	500,00
Total HT	500,00
TVA 20%	100,00
Total TTC	600,00

SA VICE LUXE	
TVA intracommunautaire : FR 9990748328331249	
Avoir n°1081/A	SA LAPLANCHE
Le 31 mai	
Retour de marchandises 25 kgs de vice 15 mm	750,00
Total HT	750,00
TVA 20%	150,00
Total TTC	900,00

Annexe 4 : Opérations courantes de la SA LAPLANCHE

- **16 Avril** : Facture de publicité payée par chèque de TTC 1560€
- **19 Avril** : Acceptation de la lettre de change relevé (LCR) tirée par la société BOIS PRECIEUX pour paiement à 60 jours.
- **7 Mai** : Acceptation par DARTY MADELEINE d'une lettre de change relevé à 30 jours concernant la facture du 4 mai.
- **11 Mai** : Remise à l'escompte de la lettre de change relevé sur DARTY MADELEINE.
L'avis de la banque contient les éléments suivants : Commission 350 € avec une TVA de 20% et des Intérêts 450 €

Annexe 5 : Caractéristiques de la machine à tailler les engrenages et réglementation

Elements	Durée d'utilisation	Coût HT en euros
Structure de la machine à tailler	20	535 000,00
Moteur de la machine à tailler	8	80 000,00
Lames de la machine à tailler	4	20 000,00

Les coûts d'acquisition de la machine à tailler sont de 20 000 € HT de frais de livraison, d'installation et de transport, 10 000 € de droits de mutation, 5 000 € HT d'honoraires du notaire. La société LAPLANCHE décide de comptabiliser les frais d'acquisition en immobilisation. Le montant à payer par chèque au 15/07 est de 638 000 € TTC. Par mesure de simplification, nous n'appliquerons pas la TVA sur le prix d'acquisition du bien.

Article 213-8 du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général – Éléments du coût d'acquisition initial

« Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Dans les comptes individuels, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, peuvent sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou comptabilisés en charges (...). Option retenue par LAPLANCHE SA

Annexe 6 : Modalités d'émission des emprunts obligataires

La société LAPLANCHE a également émis, le 1er mai 2017, 3 000 obligations de 20 € convertibles en actions au bout de 3 ans. L'entreprise émettra une action pour 3 obligations (nominal de l'action = 50 €). Les souscripteurs ont tous libéré les obligations le 10 mai 2017. Un seul souscripteur demande le 1^{er} la conversion de ses 240 obligations le 3 octobre 2017.

Annexe 7 : Extrait du rapport annuel du groupe LAPLANCHE sur les procédures de contrôle interne

Gestion des risques

Au cours de l'exercice 2017, la commission de travail, créée en 2016, a poursuivi ses travaux sur la mise en place de plans d'actions qui concourent à la maîtrise des risques dans différents domaines.

Procédures générales

Le groupe a mis en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres dirigeants ainsi que pour les responsables de service.

Des normes de production sont définies et des procédures opératoires sont mises en place et suivies dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001, garantissant ainsi aux consommateurs de nos produits un bon niveau de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement des sites de production du groupe.

**Annexe 8 : Procédures relatives à l'élaboration et au traitement
de l'information comptable et financière.**

Le groupe LAPLANCHE s'est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Au cours de l'exercice N, le groupe a préparé ses comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS. Pour atteindre ces objectifs, chaque société du groupe applique un processus budgétaire identique.